

Bulletin d'histoire politique

Colloque sur les fédéralismes (Marseille, 1993)

«Les Fédéralismes. Réalités et représentations de 1789 à 1871», colloque du Centre méridional d'histoire sociale, des mentalités et des cultures de l'Université de Provence et du Groupement de recherche Nord Méditerranée du CNRS, Marseille, du 16 au 18 septembre 1993

Serge Leroux

B
H
P

Volume 2, numéro 4, printemps 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1063439ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1063439ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Leroux, S. (1994). Compte rendu de [Colloque sur les fédéralismes (Marseille, 1993) : «Les Fédéralismes. Réalités et représentations de 1789 à 1871», colloque du Centre méridional d'histoire sociale, des mentalités et des cultures de l'Université de Provence et du Groupement de recherche Nord Méditerranée du CNRS, Marseille, du 16 au 18 septembre 1993]. *Bulletin d'histoire politique*, 2(4), 57–59. <https://doi.org/10.7202/1063439ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1994

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

être pas à la manière tranquille que l'on connaît au Canada, parce qu'il y aurait de l'amertume. Enfin, pour M. Clark, la question essentielle est la suivante: «est-ce que le Canada, avec ou sans le Québec, a la volonté d'exister comme le Québec...»

Quant au Bloc Québécois, sa tâche serait très simple selon M. Clark. Il s'agit de dénoncer chaque initiative du gouvernement canadien comme étant insuffisante, et de laisser le Reform se lancer à l'attaque. Par ces propos, il rejoignait son ex-sous-ministre, l'actuel ministre canadien des relations intergouvernementales, **Marcel Massé**, qui a prononcé un discours aujourd'hui célèbre, mais pour les mauvaises raisons. En effet, le coût de son transport en avion gouvernemental à la Nouvelle-Orléans a été fortement critiqué par l'Opposition à la Chambre des Communes.

Dans une autre communication, **Richard French** est revenu pour parler de relations internationales. Il a souligné la faible qualité du «corps diplomatique» québécois. Si le Québec optait pour la souveraineté, a-t-il poursuivi, il aurait des ambassades dans une cinquantaine de pays. Selon lui, le plus grand défi sera alors les traités internationaux, à commencer par l'Aléna. Mais si, au contraire, le Québec demeurerait au sein du Canada, il devrait concentrer ses ressources près des décideurs, à New York et Washington.

Cependant, pour **Anne Legaré** de l'UQAM, la principale raison de l'existence de délégations du Québec serait l'expression de la spécificité québécoise. À l'heure actuelle, la diplomatie fédérale aurait l'effet de la camoufler.

Louis Balthazar de l'Université Laval a affirmé que même si les ambassades représentaient bien la situation, il pouvait être nécessaire que le Québec conserve une petite représentation, ne serait-ce que pour rappeler son existence.

Toutefois, pour **Reed Scowen**, le Québec n'a rien de spécifique, et toutes les provinces du Canada, souveraines dans leurs champs de juridiction ont des problèmes de qualité et de distribution inégale de ses ressources.

Enfin, **Alain-G. Gagnon**, de l'Université McGill a dénoncé le comportement du Canada anglais dans toute la saga des négociations constitutionnelles au cours des dernières

décennies, en affirmant que pendant que le Québec cherchait sa place dans le Canada, les gouvernements du Canada anglais cherchaient à court-circuiter le nationalisme québécois au lieu de chercher à l'accommoder. Pour lui, le Canada ne survivra pas à moins qu'on respecte les conventions à la base de la fédération. L'asymétrie est nécessaire, a-t-il dit. Le Canada a besoin d'une nouvelle «moralité politique» pour renflouer le système fédéral. En cela, ses propos rejoignent ceux de Joe Clark. En définitive, on doit reconnaître toutes les communautés nationales au Canada.

Voilà donc une infime partie des débats qu'a occasionné la question nationale à la Nouvelle-Orléans, tout près du «Vieux Carré» (ou *French Quarter*). Mais ce n'est pas fini. Une autre association, l'*American Council for Quebec Studies* tiendra sa prochaine conférence à Washington en novembre prochain. Le statut politique du Québec sera au centre des délibérations des congressistes.

Michel Sarra-Boumet
Université d'Ottawa

COLLOQUE SUR LES FÉDÉRALISMES (MARSEILLE, 1993)

«Les Fédéralismes. Réalités et représentations de 1789 à 1871», colloque du Centre méridional d'Histoire sociale, des mentalités et des cultures de l'Université de Provence et du Groupement de recherche Nord Méditerranée du CNRS, Marseille, du 16 au 18 septembre 1993.

Les manifestations scientifiques du bicentenaire de la Révolution française (et elles furent nombreuses) ont permis de constater le renouveau de la recherche et l'extrême diversité de l'historiographie: de nouveaux domaines sont exploités et de traditionnels champs sont remis au goût du jour, traçant la voie à une meilleure compréhension du phénomène révolutionnaire. Cela est particulièrement vrai de l'histoire politique et de l'histoire régionale de ce grand ébranlement. Or, dans ce dernier cas, l'accent a été mis moins sur les particularismes que sur la contribution de la province à la formation de la

nation française. La question du fédéralisme, dans sa grande diversité de réalités et de représentations, s'est souvent trouvée au centre des débats. Ce fut le but du colloque dont nous rendons compte que de proposer une réflexion large et comparative sur les phénomènes fédéralistes selon les grands axes suivants: 1. les antécédents; 2. les mouvements fédéralistes (1792-1793); 3. les héritages des fédéralismes au XIX^e siècle.

1. Cette première rubrique a indéniablement contribué à mettre en lumière les rapports entre les provincialismes pré-révolutionnaires et les fédéralismes. On a beaucoup glosé sur l'absolutisme de Louis XIV et sur la mutation administrative qui s'est accomplie sous son règne, volonté insatiable d'extirper les particularismes locaux. Il n'empêche, la mémoire des traditions séculaires est restée singulièrement vivace et les officiers municipaux du XVIII^e siècle n'ont de cesse d'assumer la responsabilité du bien-être commun et de la paix publique des localités, parfois sans le concours des administrations et de la législation issues du pouvoir central (A. Zink). C'est cet héritage (à la fois centralisation administrative et persistance des pouvoirs locaux) qui a servi de point de repère aux fédérations des débuts de la Révolution française avec, comme premier objectif, d'assurer la transition de l'Ancien Régime à la Révolution: dépassement des cadres du pouvoir traditionnel et implantation des nouveaux pouvoirs municipaux et départementaux, soit sous la direction de l'élite «naturelle» (les fédérations dauphinoises), soit par la création de nouveaux liens de solidarité fraternelle (les fédérations bretonnes). Les fédérations de 1789-1790 redécouvrent certes les réseaux de communications populaires et inter-communautaires, mais essentiellement dans le souci d'associer durablement l'idée fédéraliste à l'idée d'unité. C'est ce dont témoigne l'apothéose unanimiste de la Fédération nationale du 14 juillet 1790, en laissant provisoirement de côté les intérêts particuliers et la traditionnelle méfiance de la province envers Paris (P. Viola, Y. Uriu, M. Genty, R. Monnier et S. Aberdam). Regrettons toutefois certains aspects curieusement oubliés dans cette séance sur les antécédents: des études sur l'apport de la constitution américaine et de la confédération suisse à la pensée fédéraliste française, de même que sur les contributions philosophiques et théoriques de

Montesquieu et de Rousseau auraient enrichi les débats.

2. Les historiens sont aujourd'hui loin de croire que l'adéquation s'impose d'emblée qui ferait des Girondins les partisans d'un fédéralisme à la française et des Montagnards les chantres de la centralisation à outrance. Au contraire, la cause semble depuis longtemps entendue: si les Girondins furent accusés de fédéralisme en 1793, ils sont depuis lors lavés de cette accusation, à l'exception notoire de Buzot. Dans cette seconde séance, M. Dorigny («Pouvoir central et pouvoirs locaux dans les projets constitutionnels des Girondins de 1793») et S. Leroux («Fédéralisme, jacobinisme et particularismes: les Girondins et l'oeuvre acculturante de la Révolution») ont confirmé cette hypothèse en démontrant que les Girondins n'ont en aucun temps fait preuve d'une quelconque «sensibilité fédéraliste» et qu'au contraire, à l'égal de leurs rivaux Montagnards, ils étaient avant tout préoccupés par l'unité de la République et la centralisation de la nation, sauf à considérer certains Girondins «ordinaires» et sympathisants de province comme l'ont fait A. Paul, S. Lemny et A. de Mathan. En revanche, les révolutionnaires radicaux des départements (la gauche des Montagnards dirions-nous) ont participé à l'expérience fédéraliste en proposant des formes d'organisation du pouvoir exécutif qui, sans mettre en cause la centralité législative, ont néanmoins suscité l'hostilité de la convention. Le phénomène est aujourd'hui mieux connu grâce, notamment, aux travaux de J. Guilhaumou. Cette séance a également permis de faire le point sur le thème jadis longuement débattu des mouvements fédéralistes en province, vaste protestation contre le coup de force des Montagnards. Analysant l'extension géographique des mouvements, le déroulement chronologique, les protagonistes, leurs projets et les formes politiques adoptées, les résistances et la répression, les intervenants, nombreux sur ce sujet, ont conclu sur l'échec de l'insurrection fédéraliste de 1793.

3. Étudiant le fédéralisme et la Révolution française, on ne peut manquer d'en scruter les conséquences dans les républiques soeurs, où l'intervention de la France suscite de violents débats, et dans les pays limitrophes. Paradoxe de l'histoire, en Suisse le centralisme des partisans de l'ingérence française fait office de passage obligé pour la formation d'un

fédéralisme au XIX^e siècle (A.-J. Czouz Tornare). En revanche, pour les Jacobins italiens le fédéralisme viole le principe d'une souveraineté indivisible, tout en étant un instrument offert aux puissances étrangères pour intervenir dans les conflits internes. À l'aube du XIX^e siècle, les Jacobins vont l'emporter sur les partisans d'une confédération à l'italienne qui tiendrait compte de l'histoire et des moeurs des anciens États de la péninsule (A.M. Rao et M. de Nicolo). Toutefois, l'universalisation des principes voulu par les révolutionnaires français a créé l'effet inverse en Allemagne, d'une part par le renforcement des particularismes et des réflexes nationaux et, d'autre part, par le refus fédéraliste de 1789, refus qui s'explique par le souci unitaire de créer «une ceinture de protection contre une uniformisation de nature et d'essence françaises» (E.H.I. Diop). Enfin, P. Dupuy nous a proposé une image du fédéralisme à travers la caricature anglaise, laquelle permet de conclure que, pour l'Angleterre, les seuls protagonistes fédéralistes furent les Girondins. Cette problématique induit directement le problème du devenir de l'idée fédéraliste dans les pratiques politiques du XIX^e siècle. Sa présence dans la tradition révolutionnaire française et, plus encore, européenne, nous interroge sur l'ampleur et la multiplicité de l'héritage fédéraliste. Dès lors, il convient de jauger l'apport de cet héritage dans la formation des unités nationales et dans les conflits entre les tendances centrifuges et tendances unitaires dans les pays proches de la France, dans le contexte des révolutions de 1848 en Italie (J. Georgelin), en Suisse (L. Calvié) et en Belgique (S. Deruette et H. Hasquin) ou encore en 1873 lors de l'avènement de la première République espagnole (A. Elorza). Par ailleurs, les liens indissociables entre le fédéralisme et la culture n'ont pas été oubliés, plus précisément la notion de culture nationale dans les États plurinationaux étudiée par le Croate P. Matvejevic dans une communication où les allusions à l'ex-Yougoslavie furent des plus émouvantes. Cependant, l'absence remarquée de Proudhon dans ce thème de l'héritage, de sa contribution à la théorie du fédéralisme, notamment dans son caractère «anarchisant», et de ses liens avec une certaine idée du fédéralisme à la française n'a pas manqué de nous étonner. Dans la séance de clôture, les analyses de M. Crook, A. de Francesco, A. Forrest, P. Hanson, J.-C. Martin et M. Vovelle ont remis le fédéralisme «en question» dans ses

rapports, divergents et convergents, avec la pensée politique de la Révolution. Soulignons enfin que les Actes de ce colloque seront publiés en 1994. Il faudra en tenir compte dans les prochaines recherches sur le fédéralisme.

Serge Leroux
Études post-doctorales
Département d'histoire
Université du Québec à Montréal

COMMUNIQUÉS

DEUXIÈME COLLOQUE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'HISTOIRE POLITIQUE

Vendredi, le 20 mai 1994, à l'Université du Québec à Montréal, local AQUIN-2875, dans le cadre du 62^e congrès de l'ACFAS:

Titre:

Les intellectuels et la politique dans le Québec contemporain

Responsables:

Robert Comeau,
Université du Québec à Montréal

Michel Sarra-Boumet,
Université d'Ottawa

Présentation du colloque:

Après avoir régné en maître dans la modernisation du Québec l'intellectuel semble aujourd'hui s'être replié dans une neutralité qui lui sied mal. Retour en arrière? Néolibéralisme? Post-modernisme? Rectitude politique? Embourgeoisement de la *génération lyrique*? Ou fin du politique? Les réponses résident sans doute dans un examen attentif de l'évolution du rapport entre l'intellectuel et le pouvoir politique. Mais encore faut-il définir ce qu'est un intellectuel et ce qu'on entend par pouvoir et par politique. La démarche de ce colloque est avant tout exploratoire et entend exploiter la richesse des expériences qu'ont pu vivre des contemporains, dans une société qui a connu un